



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**



Projet de pré-allocation des ressources 2024.

Conseil d'administration du 9 octobre 2023

Délibération 2023/10/CA-003

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- APPROUVE le projet de pré-allocation des ressources 2024, conformément au document joint à la présente délibération.



Toulouse, le 9 octobre 2023
Le Président,

Jean-Marc BROTO

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

mercredi 18 octobre 2023

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres représentés : 11

Nombre de voix favorables : 31
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1
Ne prennent pas part au vote : 0



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



Conseil d'Administration du 9 octobre 2023

Points financiers :

- 3-2 : Projet Pré-allocation des ressources 2024

3-2¹



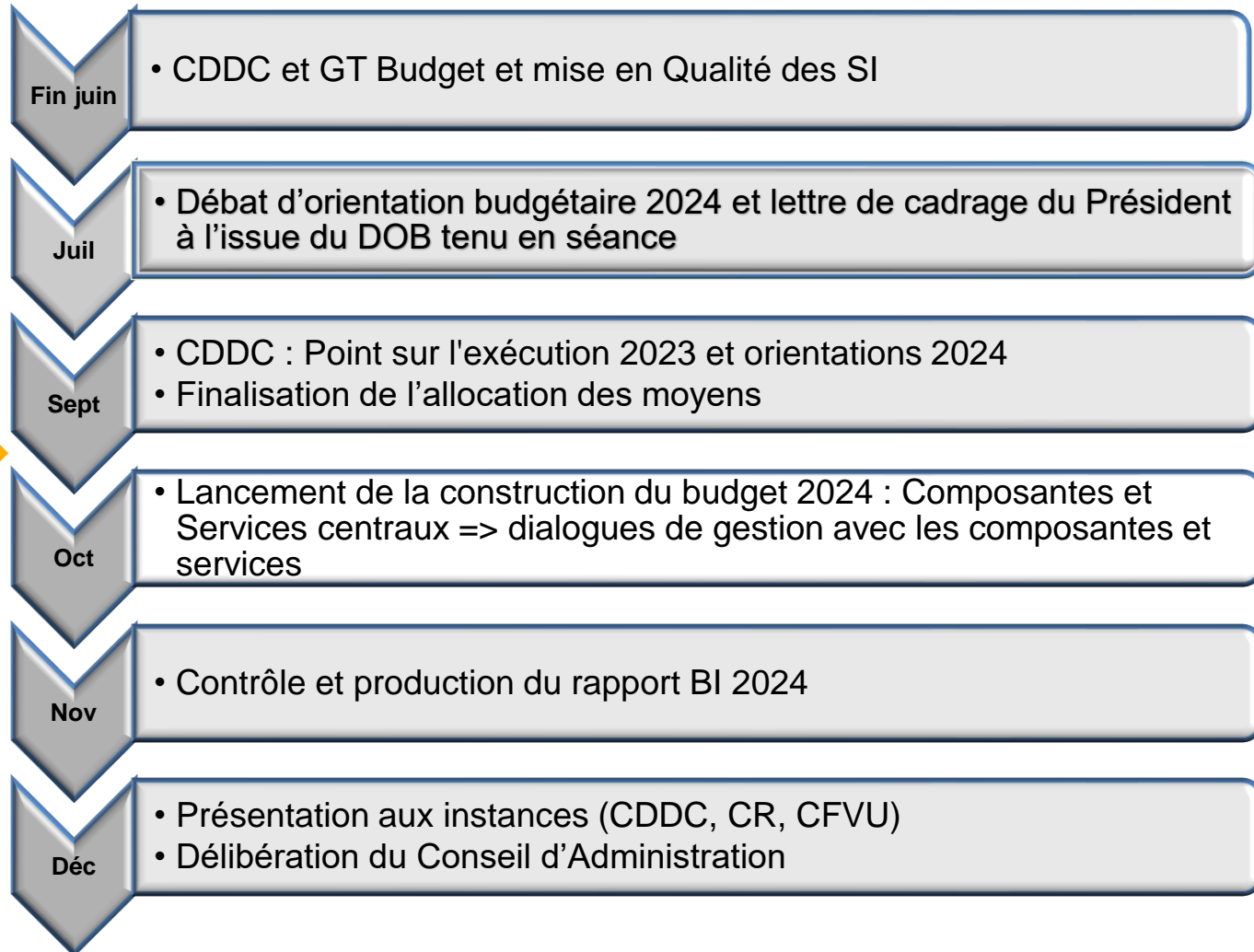
SOMMAIRE

➤ PRÉ-ALLOCATION DES MOYENS 2024 :

- Le calendrier de construction budgétaire 2024
- Pré-allocation des moyens de l'Etat et des produits d'activité de la MFCA



BI 2024 - Le calendrier d'élaboration budgétaire



Soucieux que les composantes et services construisent leur budget le plus sereinement possible, le calendrier de préparation budgétaire 2024 a été maintenu malgré les incertitudes qui l'environnent :

- En raison des tensions sur les finances publiques, le calendrier et le contenu de la pré-allocation des moyens d'Etat pour 2024 sont incertains et, les consignes à recevoir pourraient tarder.
- Le transfert de l'IUT de Tarbes vers la nouvelle Université technologique de Tarbes au 1^{er} janvier 2024 aura un impact, non encore communiqué, sur le niveau de nos dotations.
- Les nouveaux tarifs énergétiques sont, pour partie, encore attendus.

BI 2024 – Le schéma de pré-allocation des moyens 2024

Comme initié en 2023 et afin de permettre une construction budgétaire initiale la plus complète possible, la pré-allocation des moyens 2024 aura 2 volets :

La pré-allocation des moyens d'Etat dans un contexte toujours incertain des finances publiques

Dans une démarche prudente mais conservatoire, la pré-allocation des moyens d'Etat 2024 aux composantes et services sera calquée (hors périmètre de l'IUT de Tarbes), sur l'allocation des moyens votée en CA au titre du budget 2023 confortés par l'exécution à date.

La pré-allocation 2024 tiendra compte des mesures de transfert budgétaire mises en œuvre entre centres de responsabilité budgétaires au titre des mesures de simplification et d'efficacité administrative.



L'allocation des moyens issus de l'activité de la MFCA selon les nouvelles modalités de gestion travaillées de façon concertées

La note de cadrage budgétaire 2023 annonçait la volonté d'accompagner la croissance continue de l'apprentissage et le développement des activités de formation continue par l'ouverture d'un chantier transverse dédié => sur l'année 2023, des travaux co-pilotés par la MFCA et la présidence ont été conduits en association étroite avec les composantes qui ont été consultées à chaque temps fort du projet. Certains des apports de ces travaux concernent l'évolution du mode de gestion des ressources propres, nées de l'activité de formation continue et d'apprentissage. Ces travaux impactent la pré-allocation des moyens 2024.

BI 2024 – Le schéma de pré-allocation des moyens 2024

1er VOLET : La pré-allocation des moyens d'Etat => Le rappel des données votées au titre du BI 2023 (1/3)

- La pré-allocation 2023 avant transferts entre Centres de responsabilité budgétaires

SCSP	PRE-ALLOCATION 2023	
SERVICES OU COMPOSANTES	Pré-allocation SCSP 2023	Commentaires
FACULTE DE SANTE	576 937	Maintien à l'identique pour les composantes de la pré-allocation de SCSP 2022 ce qui leur permet d'engager leur travail de construction budgétaire et de préparer le dialogue de gestion qui sera le lieu d'évoquer la répartition de leurs crédits par nature, leurs projets et leur équilibre global
F2SMH	750 473	
FSI	2 858 538	
IUT A	3 965 750	
IUT TARBES	1 288 523	
OMP	67 840	
TOTAL COMPOSANTES	9 508 061	
BUDGET GLOBAL DE LA RECHERCHE	4 600 643	Dans l'attente de la pré-notification 2023, reconduction à l'identique y/c les actions spécifiques
RESSOURCES HUMAINES - MS dont MàD	265 761 992	A ce stade et dans l'attente de la pré-notification de l'Etat pour 2023, augmentation des crédits de personnels à concurrence des crédits nouveaux soclés en 2022 (1,7 M€)
TOTAL PRE-ALLOCATION SERVICES CENTRAUX ET COMMUNS	21 411 459	
TOTAL GENERAL	301 282 155	

BI 2024 – Le schéma de pré-allocation des moyens 2024

1er VOLET : La pré-allocation des moyens d'Etat => Le rappel des données votées au titre du BI 2023 (2/3)

➔ La matrice des mouvements sortants

PREALLOCATION ENTRE CRB / MOUVEMENTS SORTANTS	N2_012 F2SMH	N2_013 IUT A	N2_016 IUT TARBES	N2_030 SANTE	N2_035 FSI	N2_041 OMP	N2_100 PATRIMOINE	101A02C SERV. CENTRAUX	101A10 RI Mobilités	101A02D DCCE	101A03 DSI	101A08 CABINET	N2_102 SCAS	N2_111 RECHERCHE	N2_150 SCD	N1_UPS	TOTAUX SORTANTS
Photocopieurs - en base															4 000		4 000
SCD - Nettoyage - en base															120 000		120 000
SCD - Gardiennage - en base															23 000		23 000
SCD - Voierie, espaces verts - en base															23 000		23 000
SCD - Contrats de maintenance - en base															27 000		27 000
Comités de sélection - soumis à actualisation														97 500			97 500
CRCT- soumis à actualisation														90 720			90 720
HCC formation complémentaire doctorants- soumis à actualisation														9 000			9 000
Compensation décharges Recherche- soumis à actualisation														129 000			129 000
SCD - Documentation électronique- soumis à actualisation														760 000			760 000
Abonnements- soumis à actualisation								14 500									14 500
Apport fonctionnement DSL- soumis à actualisation														8 000			8 000
Revenus des contrats DSL/Patrimoine (infrastructure)- soumis à actualisation														300 000			300 000
Revenus des contrats DSL/OMP (infrastructure)- soumis à actualisation														120 000			120 000
Mobilier - en base								10 000									10 000
Abonnement News Tank - en base												2 000					2 000
Maintenance CPER IUT A (Récurrent)							70 000										70 000
Licences Enseignement - en base											55 000						55 000
NEU									180 000								180 000
Charges nouveau bâtiment IUT Tarbes																80 000	80 000
Harmonisation restauration - Prestations sociales - en base																219 000	219 000
TOTAL VIREMENTS ANTICIPES SORTANTS	0	0	0	0	0	0	70 000	24 500	180 000	0	55 000	2 000	0	1 514 220	197 000	299 000	2 341 720

BI 2024 – Le schéma de pré-allocation des moyens 2024

1er VOLET : La pré-allocation des moyens d'Etat => Le rappel des données votées au titre du BI 2023 (3/3)

➔ La matrice des mouvements entrants

PREALLOCATION ENTRE CRB MOUVEMENTS ENTRANTS	N2_012 F2SMH	N2_013 IUTA	N2_016 IUT TARDES	N2_030 SANTE	N2_035 FSI	N2_041 OMP	N2_100 PATRIMOINE	101A02C SERV. CENTRAUX	101A10 RI Mobilités	101A02D DCCE	101A03 DSI	101A08 CABINET	N2_102 SCAS	N2_111 RECHERCHE	N2_150 SCD	N1_UPS	TOTAUX ENTRANTS
Photocopieurs - en base							4 000										4 000
SCD - Nettoyage - en base							120 000										120 000
SCD - Gardiennage - en base							23 000										23 000
SCD - Voierie, espaces verts - en base							23 000										23 000
SCD - Contrats de maintenance - en base							27 000										27 000
Comités de sélection - soumis à actualisation	5 000	20 000		5 000	67 500												97 500
CRCT- soumis à actualisation		12 960			77 760												90 720
HCC formation complémentaire doctorants- soumis à actualisation					9 000												9 000
Compensation décharges Recherche- soumis à actualisation	14 000	23 000	2 000	11 000	79 000												129 000
SCD - Documentation électronique- soumis à actualisation															760 000		760 000
Abonnements- soumis à actualisation															14 500		14 500
Apport fonctionnement DSL- soumis à actualisation								8 000									8 000
Revenus des contrats DSL/Patrimoine (infrastructure)- soumis à actualisation							300 000										300 000
Revenus des contrats DSL/OMP (infrastructure)- soumis à actualisation						120 000											120 000
Mobilier - en base							10 000										10 000
Abonnement News Tank - en base												2 000					2 000
Maintenance CPER IUT A (Récurrent)		70 000															70 000
Licences Enseignement - en base NEU					55 000												55 000
					180 000												180 000
Charges nouveau bâtiment IUT Tarbes			80 000														80 000
Harmonisation restauration - Prestations sociales - en base													219 000				219 000
TOTAL VIREMENTS ANTICIPES ENTRANTS	19 000	125 960	82 000	16 000	468 260	120 000	507 000	8 000	0	2 000	0	0	219 000	0	774 500	0	2 341 720
SOLDE	19 000	125 960	82 000	16 000	468 260	120 000	437 000	-16 500	-180 000	2 000	-55 000	-2 000	219 000	-1 514 220	577 500	-299 000	0,00

BI 2024 – Le schéma de pré-allocation des moyens 2024

1er VOLET : La pré-allocation des moyens d'Etat => Des données consolidées de 2023 à la pré-allocation 2024

SERVICES OU COMPOSANTES	PRE-ALLOCATION 2023					PRE-ALLOCATION 2024				Commentaires
	Avant transfert entre CRB	Dont action spécifiques (dont crédits CNU et IUF)	Impact des transferts		Après transferts entre CRB	Duplication données 2023 après transfert	Revalorisation enveloppes	Pré-répartition 2024		
			En plus	En moins						
FACULTE DE SANTE	576 937 €	16 199 €	16 000 €		592 937 €	592 937 €	19 801 €	612 738 €	Maintenance de l'allocation 2023 revalorisée des indemnités CNU.	
F2SMH	750 473 €	1 814 €	19 000 €		769 473 €	769 473 €	4 186 €	773 659 €		
FSI	2 858 538 €	35 439 €	468 260 €		3 326 798 €	3 326 798 €	29 561 €	3 356 359 €	Neutralisation de l'allocation des moyens servis à l'IUT de Tarbes du fait du transfert annoncé de la composante à l'Université Technologique de Tarbes en cours de création.	
IUT A	3 965 750 €	3 193 €	125 960 €		4 091 710 €	4 091 710 €	6 807 €	4 098 517 €		
IUT TARBES	1 288 523 €	0 €	82 000 €		1 370 523 €	0 €	0 €	0 €		
OMP	67 840 €	2 182 €	120 000 €		187 840 €	187 840 €	2 818 €	190 658 €		
TOTAL COMPOSANTES	9 508 061 €	58 827 €	831 220 €	0 €	10 339 281 €	8 968 758 €	63 173 €	9 031 931 €		
BUDGET GLOBAL DE LA RECHERCHE	4 600 643 €	188 750 €	0 €	-1 514 220 €	3 086 423 €	3 275 173 €	687 138 €	3 962 311 €	Ajustement de la dotation aux laboratoires aux moyens notifiés en 2023 au titre de la LPR y compris les actions spécifiques.	
RESSOURCES HUMAINES - MS dont M&D	265 761 992 €	186 666 €	0 €	0 €	265 761 992 €	265 948 658 €	2 500 000 €	268 448 658 €	Augmentation intégrant les revalorisations salariales et indemnitaires sociées en 2023 à hauteur de 12 M€ (notamment point indice et SMIC, LPR, régime indemnitaire des BIATSS) et la perte des moyens au titre du transfert des personnels de l'IUT de Tarbes (évaluation à 9,5 M€).	
TOTAL PRE-ALLOCATION SERVICES CENTRAUX ET COMMUNS	21 411 459 €	165 000 €	1 510 500 €	-827 500 €	22 094 459 €	22 094 459 €	0 €	22 094 459 €	Cette ligne sera ajustée postérieurement aux dialogues de gestion des besoins complémentaires au titre notamment des budgets d'action sociale (crèche et SCAS) impactés par la hausse du coûts des matières premières et des salaires.	
TOTAL GENERAL	301 282 155 €	599 243 €	2 341 720 €	-2 341 720 €	301 282 155 €	300 287 048 €	3 250 311 €	303 537 359 €		

BI 2024 – Le schéma de pré-allocation des moyens 2024

2^{ème} VOLET : La pré-allocation des moyens issus de l'activité de la MFCA => le nouveau schéma budgétaire

- Une nouvelle organisation budgétaire, répondant à l'exigence de sécurisation et de transparence des données, a été actée suite aux groupes de travail exposés.
- Cette nouvelle organisation, qui conduit à une réorganisation des activités et à un transfert de certaines charges, sera accompagnée de moyens en effectifs en cours de calibrages, d'un guide à destination des responsables de formations et, responsables de départements et, d'une revisite du modèle de répartition de la ressource (non mis à jour de l'action de centralisation des fluides), après que l'exercice de revue des coûts complets ait été abouti.

Schéma budgétaire	Adresse	Commentaire
1 Création d'un Programme de Financement transverse à l'adresse d'un des CRB de la MFCA : 194 pour la forco et 195 pour l'apprentissage	MFCA	Coque budgétaire qui va permettre un suivi transverse de l'ensemble des opérations au titre d'une cohorte d'étudiants ou d'inscrits. Ce PFI, créé en N aura une fin de validité en N+1 (souplesse d'utilisation)
2 Création d'1 Éotp associé à ce PFI dédié à l'enregistrement de la recette	MFCA	Sur la base des inscrits x tarifs
3 Ouverture des EOTP en dépenses associés à ce PFI :		La MFCA aura une vision transverse de l'ensemble des opérations en dépenses et recettes. Elle interviendra dans un rôle de supervision.
1 EOTP dédié à supporter les dépenses de "structure" de la MFCA	MFCA	A assimiler à des frais de gestion
1 EOTP dédié à supporter le paiement des HCC et vacations à charge spécifiquement de la MFCA (heures suivi alternant , VAE, UE de professionnalisation, formations qualifiantes)	MFCA	Recensement à opérer dans une recherche de calibrage
1 EOTP par CRB utiles de l'administratipon centrale dédié à recevoir la part revenant au niveau central en accompagnement de projets d'établissement en lien avec les formations et en soutien de dépenses recurrentes à destination des formations	CRB centraux 101 et 100	Un chantier sur le calcul des coûts complets devra être relancé afin d'assoir le modèle de répartition de la ressource.
1 EOTP par composante dédié à recevoir la part revenant aux composantes en compensation des coûts fixes de structure en lien avec les formations	CRB des composantes	Eotp pivot qui enregistrera la dotation revenant aux composantes. S'agissant d'une part couvrant des charges structurelles, les crédits seront réaffectés par la DAF aux N2 de chaque composante. Un chantier sur le calcul des coûts complets devra être relancé afin d'assoir le modèle de répartition de la ressource.
1 EOTP par département de formation des composantes	CRB des composantes	La structure budgétaire de SIFAC sera calquée sur celle implantée dans FCAManager. Des processus internes seront définis afin que les responsables de formations puissent engager les dépenses utiles à l'exercice de leur mission. Afin d'assurer le fléchage, par formations, des dépenses un nommage sera fait lors de la saisie des BDC et décomptes de missions.

BI 2024 – Le schéma de pré-allocation des moyens 2024

2^{ème} VOLET : La pré-allocation des moyens issus de l'activité de la MFCA => une double délégation de crédits à mettre en place

Le schéma d'allocation 2024 des moyens issus de l'activité de la MFCA est, en conséquence de la synchronisation souhaitée des agendas budgétaires et universitaires, calculé sur la base extrapolée des inscrits à date au titre de l'année universitaire 2023-2024. Les données sont extraites de FCAManager à la date du 26/09/2023. Les composantes auront en continu un accès direct à FCAManager ce qui leur permettra de suivre leur activité en temps réel.

Le schéma d'allocation 2024 intègrera 2 compartiments :

La pré-allocation de la **part composante**.

Il s'agit de la part qui vient compenser les composantes des **coûts indirects**, qu'elles supportent au titre des **heures d'enseignement et de la part des locaux**, du fait de la mise en œuvre des actions de formation continue et de l'accompagnement des alternants.

+

L'allocation à suivre, au niveau des **départements d'enseignement**, des budgets nécessaires à supporter les **dépenses directes** de fonctionnement et d'investissement utiles aux formations.

Le solde historique généré par l'activité de la MFCA sera positionné au niveau établissement, dès le BI 2024. Sa répartition au titre de dépenses d'investissement et/ou d'équipement à destination du secteur de la formation, pourra ainsi être opérée par la nouvelle gouvernance.

2^{ème} VOLET : La pré-allocation des moyens issus de l'activité de la MFCA => le dispositif mis en œuvre

- De façon conservatoire et afin de permettre la souplesse nécessaire à l'ajustement des clés de répartition des moyens en fonction du chantier de revoiture des coûts complets de la formation, **il est mis à disposition des composantes, au titre de la part dite composante, 85% des moyens précalculés sur l'activité.** Cette somme est nette des investissements au titre des formations car ils seront inclus dans la part département.
- Des dialogues de gestion spécifiques de l'activité de formation continue associant MFCA, composantes, départements de formation et direction des finances vont être programmés. Ils permettront à la fois :
 - de compléter, si nécessaire, à l'affermissement des données, la pré-allocation de la part dite composante.
 - de déterminer la part à affecter aux départements de formation en fonction des dépenses directes à engager en fonctionnement (dont les missions) et en investissement pour le bon déroulé des parcours de formations.
 - de déterminer la part des crédits de personnel qui pointent directement sur les formations. La gestion de ces crédits reste centralisée au niveau de la MFCA.
- Une évaluation du dispositif sera réalisée sous 6 mois.

BI 2024 – Le schéma de pré-allocation des moyens 2024

2^{ème} VOLET : La pré-allocation des moyens issus de l'activité de la MFCA => les données au titre de l'activité

	Nombres de stagiaires financés : Sources FCAManager au 26/09/2023 *	Prévisionnel en recettes	Prévisionnel 20% MFCA	Prévisionnel 80% composante + parcours de formation	Taux moyen **	Reversement Prévisionnel Total Part composantes	Pré-allocation de la part composantes : 85%
--	---	--------------------------	-----------------------	---	---------------	---	---

IUT A	22-23	TOT	946	6 876 507 €	1 375 301 €	5 501 206 €	30%	2 054 146 €	2 004 106 €
		TOT	817	7 859 240 €	1 571 848 €	6 287 392 €	30%	2 357 772 €	
	23-24	APP	791	7 128 220 €	1 425 644 €	5 702 576 €			
		FC	26	731 020 €	146 204 €	584 816 €			

IUT TARDES	22-23	TOT	354	2 676 955 €	535 391 €	2 141 564 €	27%	724 100 €	762 165 €
		TOT	405	3 320 981 €	664 196 €	2 656 785 €	27%	896 665 €	
	23-24	APP	401	3 298 581 €	659 716 €	2 638 865 €			
		FC	4	22 400 €	4 480 €	17 920 €			

F2SMH	22-23	TOT	107	576 238 €	115 248 €	460 990 €	23%	131 442 €	123 980 €
		TOT	125	634 167 €	126 833 €	507 334 €	23%	145 858 €	
	23-24	APP	71	562 055 €	112 411 €	449 644 €			
		FC	54	72 112 €	14 422 €	57 690 €			

FSI	22-23	TOT	812	6 243 117 €	1 248 623 €	4 994 494 €	25%	1 562 509 €	1 321 798 €
		TOT	633	6 220 225 €	1 244 045 €	4 976 180 €	25%	1 555 056 €	
	23-24	APP	571	5 920 748 €	1 184 150 €	4 736 598 €			
		FC	62	299 477 €	59 895 €	239 582 €			

SANTE	22-23	TOT	1894	2 782 469 €	556 494 €	2 225 975 €	45%	1 256 907 €	1 068 371 €
		TOT	253	613 016 €	122 603 €	490 413 €	45%	275 857 €	
	23-24	APP	45	524 910 €	104 982 €	419 928 €		188 968 €	
		FC	208	88 106 €	17 621 €	70 485 €			

TOTAL 22-23		4113	19 155 286,30 €
TOTAL 23-24		2233	18 647 629,00 €
APPRENTISSAGE		1879	17 434 514,00 €
FC		354	1 213 115,00 €

Les reversements à prévoir au titre de l'IUT de Tarbes se dénoueront au moment du transfert.

* Les chiffres annoncés représentent l'activité à date par composantes (nombre de stagiaires inscrits dans FCAM + prestations associées) :

- Côté apprentissage, il manque à ce jour une partie des réinscriptions pluriannuelles ainsi que les BUT S4
- Côté FC, seules quelques formations ont démarré => le nombre de stagiaires est donc faible à ce jour. C'est pourquoi l'activité relative à la FC est calculée sur la même base que l'année 22-23.

** Le taux moyen appliqué au prévisionnel en recette pour déterminer la part composante est celui observé en 22-23. Il est le min entre la règle des 42% et les coûts relatifs aux heures enseignement et locaux ramené au nombre de stagiaires/apprentis accueillis dans le parcours de formation. 12

BI 2024 – Le schéma de pré-allocation des moyens 2024 (8/9)

2^{ème} VOLET : La pré-allocation des moyens issus de l'activité de la MFCA => les lignes fléchées

En complément des moyens pré-alloués aux composantes au titre de l'activité 23-24, des enveloppes fléchées à partir du budget de 20% de la MFCA ont été maintenues.

Elles complètent la pré-allocation des moyens.

Affectation d'enveloppes par prélèvement sur les 20% MFCA

C o m p o s a n t e s	IUT A	Personnel - Fruits de la croissance en Alternance	105 000 €	123 958 €
		Remboursement redevance AREXIS suivi des apprentis	18 958 €	
	FSI	Quartier de l'Alternance	30 000 €	34 992 €
		Reversement Heures statutaires Directeur adjoint P. Menini	4 992 €	
	IUT TARBES	Personnel FC Support TARBES	76 000 €	76 000 €
	Faculté de Santé : département d'Odontologie	Location de salles de cours	15 000 €	15 000 €
U P S	Niveau établissement	Projets d'établissement	250 000 €	856 000 €
		DRHDS - GEM	56 000 €	
		DPLPS - Patrimoine	550 000 €	

Les reversements à prévoir au titre de l'IUT de Tarbes se dénoueront au moment du transfert.

BI 2024 – Le schéma de pré-allocation des moyens 2024

La Synthèse globale

SERVICES OU COMPOSANTES	PRE-ALLOCATION 2024			
	Pré-répartition de la SCSP	Pré-allocation MFCA		TOTAL
		Au titre de l'activité 23/24	Enveloppes fléchées	
FACULTE DE SANTE	612 738 €	1 068 371 €	15 000 €	1 696 109 €
F2SMH	773 659 €	123 980 €	0 €	897 639 €
FSI	3 356 359 €	1 321 798 €	34 992 €	4 713 149 €
IUT A	4 098 517 €	2 004 106 €	123 958 €	6 226 581 €
<i>IUT TARBES</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
OMP	190 658 €	0 €	0 €	190 658 €
TOTAL COMPOSANTES	9 031 931 €	4 518 255 €	173 950 €	13 724 136 €
BUDGET GLOBAL DE LA RECHERCHE	3 962 311 €	0 €	0 €	3 962 311 €
RESSOURCES HUMAINES - MS dont MàD	268 448 658 €	0 €	56 000 €	268 504 658 €
TOTAL PRE-ALLOCATION SERVICES CENTRAUX ET COMMUNS	22 094 459 €	0 €	800 000 €	22 894 459 €
TOTAL GENERAL	303 537 359 €	4 518 255 €	1 029 950 €	309 085 564 €

